



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 103862

Texte de la question

M. Sébastien Denaja attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur l'obligation faite aux industriels d'indiquer l'origine du lait et de la viande depuis janvier 2017. UFC-QUE CHOISIR publie une enquête montrant que dans plus d'un cas sur deux, l'industrie alimentaire maintient l'opacité des ingrédients utilisés dans la fabrication de leurs produits transformés, et ce malgré la tolérance de trois mois après l'entrée en vigueur de la mesure. Il salue l'initiative du Gouvernement de renforcer le droit des consommateurs qui méritent une information transparente et fiable, et souhaite ainsi savoir ce que le Gouvernement compte faire pour mieux contrôler les produits non-conformes, et s'il envisage des sanctions en cas de non-conformité.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Denaja](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103862

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 avril 2017](#), page 3019

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)